



# POLITIQUE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DU COLLÈGE STANISLAS

Année scolaire  
2021-2022

13-02-2021  
Version 1.1

<b>1</b>	<b><u>PRINCIPE, OBJECTIF ET PORTÉE DE LA POLITIQUE</u></b>	<b>4</b>
<b>1.1</b>	<b>PRINCIPE GÉNÉRAL</b>	<b>4</b>
<b>1.2</b>	<b>OBJECTIF GÉNÉRAL</b>	<b>4</b>
<b>1.3</b>	<b>LA PORTÉE</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b><u>CADRE JURIDIQUE ET AUTRES RÈGLEMENTS</u></b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b><u>L'ACCÈS AUX SYSTÈMES INFORMATIQUES</u></b>	<b>4</b>
<b>3.1</b>	<b>IDENTIFIANTS</b>	<b>4</b>
<b>3.2</b>	<b>CODES D'ACCÈS</b>	<b>4</b>
<b>3.3</b>	<b>ADRESSE DE COURRIEL</b>	<b>5</b>
<b>3.4</b>	<b>CONDITION D'UTILISATION</b>	<b>5</b>
<b>3.5</b>	<b>FERMETURE DE SESSION</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b><u>OUTILS NUMÉRIQUES</u></b>	<b>5</b>
<b>4.1</b>	<b>OFFICE 365</b>	<b>5</b>
<b>4.2</b>	<b>ESPACE DISQUE INFONUAGIQUE</b>	<b>5</b>
<b>4.3</b>	<b>CLÉS USB, DISQUES EXTERNES, CÉDÉROM OU AUTRES</b>	<b>5</b>
<b>4.4</b>	<b>PERTE DE DONNÉES</b>	<b>5</b>
<b>4.5</b>	<b>JEUX, SITES ET CONTENUS INTERDITS</b>	<b>6</b>
<b>4.5.1</b>	<b>JEUX</b>	<b>6</b>
<b>4.5.2</b>	<b>SITES ET CONTENUS INTERDITS</b>	<b>6</b>
<b>4.5.3</b>	<b>MOYEN DE CONTOURNEMENT ET SANCTIONS</b>	<b>6</b>
<b>4.6</b>	<b>VISIO CONFÉRENCE ET OUTILS DE COMMUNICATION</b>	<b>6</b>
<b>4.6.1</b>	<b>POUR LES ÉTUDIANTS ;</b>	<b>6</b>
<b>4.6.2</b>	<b>CLAVARDAGE</b>	<b>6</b>
<b>5</b>	<b><u>CODE DE CONDUITE</u></b>	<b>6</b>
<b>6</b>	<b><u>UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES</u></b>	<b>7</b>
<b>6.1</b>	<b>PRIVILÈGE</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>6.2</b>	<b>CONTRÔLE</b>	<b>8</b>
<b>6.3</b>	<b>NÉTIQUETTE</b>	<b>8</b>
<b>7</b>	<b><u>RESPECT DES DROITS D'AUTEUR ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</u></b>	<b>8</b>
<b>8</b>	<b><u>MODIFICATION DES INSTALLATIONS INFORMATIQUES</u></b>	<b>8</b>
<b>8.1</b>	<b>MODIFICATION AUX APPAREILS OU INSTALLATIONS</b>	<b>8</b>
<b>8.1.1</b>	<b>MOYEN DE CONTOURNEMENTS</b>	<b>8</b>
<b>8.1.2</b>	<b>MODIFICATIONS AUX INSTALLATIONS OU APPAREILS</b>	<b>9</b>
<b>8.1.3</b>	<b>BRANCHEMENT D'APPAREILS PERSONNEL</b>	<b>9</b>

8.1.4	VIRUS	9
8.1.5	RÉVOCATION DE COMPTE	8
<b>8.2</b>	<b>RÉSEAUX SOCIAUX</b>	<b>9</b>
8.2.1	LES RÉSEAUX SOCIAUX EXTERNES	9
8.2.2	RÉSEAUX SOCIAUX INTERNES DE LA SUITE MICROSOFT	9
8.2.3	LA QUALITÉ DES ÉCHANGES	9
8.2.4	LE RESPECT DE LA NÉTIQUETTE	9
8.2.5	LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE	9
8.2.6	LE RESPECT D'AUTRUI	9
<b>8.3</b>	<b>CYBERINTIMIDATION</b>	<b>10</b>
<b>8.4</b>	<b>VIOLENCE, INTIMIDATION OU HARCELEMENT</b>	<b>10</b>
<b>8.5</b>	<b>POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>

## 1 PRINCIPE, OBJECTIF ET PORTÉE DE LA POLITIQUE

### 1.1 PRINCIPE GÉNÉRAL

Le Collège Stanislas est une organisation ouverte sur le monde, cette perspective est également celle d'un monde numérique, connecté et communicant. Pour réaliser sa mission, le Collège met à la disposition de sa communauté différents moyens et outils issus des technologies de l'information et de la communication (TIC) requis aux fins d'apprentissage, de l'enseignement, des différentes activités liées à la vie étudiante et au soutien administratif.

### 1.2 OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général de cette politique consiste à définir les conditions pour une utilisation responsable et sécuritaire des ressources informatiques, dans le respect des lois et règlements en vigueur au Collège.

### 1.3 LA PORTÉE

Cette politique s'adresse à tous les utilisateurs; membre du personnel, étudiants, collaborateurs, associations, et partenaires qui accèdent aux ressources informationnelles internes et externes du Collège.

Cette politique prévoit un droit de surveillance par le Collège et dans le respect des lois en vigueur sur toute utilisation de ses ressources informatiques.

## 2 CADRE JURIDIQUE ET AUTRES RÈGLEMENTS

L'utilisation des ressources informatiques du Collège doit s'effectuer en conformité avec les lois provinciales et fédérales en vigueur et en accord avec les différents règlements du Collège.

Elles sont ici nommées et les différents articles s'y rapportant de façon spécifique sont disponibles à titre informatif auprès de la Direction des technologies de l'information du Collège :

- la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12)
- le Code civil du Québec (L.Q. 1991, c-64)
- le Code criminel (L.R. 1985, ch. C-46)
- la Loi sur le droit d'auteur (L.R. 1985, ch. C-42)
- la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1)
- la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (L.R. 2000, ch.5)
- les politiques et règlements du Collège
- la charte pour une utilisation responsable de la tablette

## 3 L'ACCÈS AUX SYSTÈMES INFORMATIQUES

### 3.1 IDENTIFIANTS

Pour utiliser un appareil informatisé et accéder aux données informationnelles, au Collège, chaque utilisateur doit se connecter avec son code d'accès personnel (Nom d'utilisateur et mot de passe) attribué par le Collège.

### 3.2 CODES D'ACCÈS

L'usage du code d'accès d'un autre utilisateur est strictement interdit. L'utilisateur ne doit en aucun cas divulguer son code d'accès confidentiel. Chaque utilisateur est pleinement responsable de l'activité découlant de l'usage de son compte.

### 3.3 ADRESSE DE COURRIEL

Pour utiliser les différents outils numériques; messagerie, logiciels de travail collaboratif, plateforme pédagogique et autres, les utilisateurs du Collège disposent d'une adresse électronique nominative structurée de la façon suivante : [prenom.nom@stanislas.qc.ca](mailto:prenom.nom@stanislas.qc.ca).

L'usage des outils numériques selon l'âge des élèves doit s'effectuer sous la supervision des représentants légaux et du responsable pédagogique ou éducatif

### 3.4 CONDITION D'UTILISATION

L'utilisation du matériel informatique implique une attitude calme, posée et respectueuse à l'égard des élèves, du personnel et de l'équipement, le tout dans une atmosphère propice au travail, à la réflexion et à la recherche.

L'utilisateur est responsable de l'état de l'équipement mis à sa disposition, il doit le manipuler avec soin, pour ne pas l'endommager ou le dégrader. L'utilisateur ne doit pas manger ou boire lorsqu'il se trouve à proximité d'outils informatiques.

### 3.5 FERMETURE DE SESSION

Après son activité, l'utilisateur doit fermer toutes les applications actives et toutes les fenêtres. Il ferme ensuite sa session afin qu'un autre utilisateur n'ait pas accès à ces informations.

## 4 OUTILS NUMÉRIQUES

### 4.1 OFFICE 365

Le Collège Stanislas offre à chaque utilisateur un accès à Office 365 lequel inclus : Outlook, Teams, Word, Excel, PowerPoint et autres applications en ligne. Cet accès inclut également un espace disque portant le nom de **OneDrive**. Cet espace est destiné à y déposer des données liées exclusivement aux activités du Collège. Il est formellement interdit d'y déposer des contenus personnels. Dans des conditions particulières, la direction pédagogique et la direction des TIC pourraient effectuer des interventions dans le but d'en contrôler le contenu.

### 4.2 ESPACE DISQUE INFONUAGIQUE

Seul OneDrive est reconnu par le Collège pour répondre aux besoins pédagogiques. Par conséquent, l'usage de services d'infonuagique externes au Collège, tels que : DropBox, GoogleDrive, box, etc. se fait aux risques et périls des utilisateurs, autant en termes de certitude d'accès, que de conservation des documents ou de risques juridiques. En particulier, il est strictement interdit de conserver sur de tels espaces des documents contenant des informations appartenant à un tiers sans son accord.

### 4.3 CLÉS USB, DISQUES EXTERNES, CÉDÉROM OU AUTRES

L'usage par les élèves de supports de données extérieures ou physiques (clés USB, disques externes, cédéroms ou autres) est fortement déconseillé puisque OneDrive est la solution préconisée la mieux adaptée au transfert de données scolaires et que les connexions de supports externes entraînent un risque informatique

### 4.4 PERTE DE DONNÉES

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de sauvegarder ses données régulièrement dans son espace **OneDrive**. Le Collège s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires dans la mesure de ses capacités afin d'assurer la sauvegarde de données logées sur ses systèmes et/ou hébergées sur le site d'un partenaire. En aucun cas le Collège ne pourra être tenu responsable de la perte de documents résultant d'une panne technique, ou d'une erreur humaine.

## 4.5 JEUX, SITES ET CONTENUS INTERDITS

### 4.5.1 JEUX

L'utilisation de jeux sur application ou en ligne sur les équipements mis à disposition par le Collège est strictement interdite. La seule exception vise les jeux utilisés dans le cadre d'un cours. Ex. : La création de code dans un cours de programmation.

### 4.5.2 SITES ET CONTENUS INTERDITS

L'utilisateur s'engage à ne pas visiter de sites, télécharger, créer ou posséder d'image ou d'écrit à caractère pornographique ou de toute autre nature offensante incluant, sans s'y limiter, les convictions religieuses ou politiques, l'aspect physique, l'origine ethnique ou nationale, l'orientation sexuelle. Toute fréquentation de sites lié aux jeux de hasard, loteries, de rencontre, ou associé à des activités illégales est strictement interdite.

### 4.5.3 MOYEN DE CONTOURNEMENT ET SANCTIONS

- Tout recours à un moyen de contournement, stratagème ou astuces, tel que le pairage sur un cellulaire, le branchement à un objet connecté, ou autre procédés, visant à accéder à des plateformes de jeux ou sites et contenus interdits sera également sanctionné.
- Les solutions de mobilité intelligente (y compris les téléphones cellulaires) peuvent être utilisées dans les classes pendant les cours, mais seulement après l'autorisation expresse et sous la supervision d'un responsable pédagogique ou éducatif.

## 4.6 VISIO CONFÉRENCE ET OUTILS DE COMMUNICATION

L'application de visio conférence « Microsoft Teams » est le seul outil de visio conférence mis à disposition et supporté par le Collège pour l'enseignement.

### 4.6.1 Pour les étudiants ;

L'utilisation de « Microsoft Teams » et de toutes les applications qui y sont greffées est réservée à un usage strictement pédagogique.

### 4.6.2 Clavardage

Certains outils pédagogiques offrent des fonctionnalités de clavardages. Le clavardage ne doit être utilisé qu'à des fins pédagogiques. Tout usage excessif et hors contexte pédagogique peut faire l'objet de sanction pouvant mener à la fermeture du compte.

## 5 CODE DE CONDUITE

Les outils numériques et applications ne doivent en aucun cas être utilisés pour diffamer, injurier ou communiquer des fichiers dont les utilisateurs ne détiennent pas les droits.

Un mauvais usage des moyens de diffusion électroniques associés au Collège pourrait nuire à l'image corporative du Collège, et chaque utilisateur doit être conscient dans sa communication qu'il représente le Collège et de sa responsabilité à cet égard.

## 6 UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

L'utilisation de toute solution de mobilité intelligente incluant les téléphones cellulaires est autorisée dans certaines parties de l'établissement selon les règles ci-dessous :

Élèves: 6 <sup>e</sup> -> 3 <sup>e</sup>	Salles de cours	Salles d'Accueil		Couroirs et escaliers	Salle d'étude (midi et soir)	CDI	Hors établissement (sorties et voyages)
		secondaire	primaire				
Cellulaire	NON (1)	NON (1)	NON	NON	NON	OUI (2)	selon décision de l'organisateur de la sortie
iPad (Chariots)	OUI (3)	OUI (3)	NON	NON	OUI (3)	OUI (2)	
Appareil de type console de jeu	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON

- (1) Sauf sur autorisation expresse d'un responsable pédagogique ou éducatif à des fins pédagogiques
- (2) Voir conditions d'usage dans le règlement du CDI
- (3) Sur autorisation d'un responsable pédagogique ou éducatif à des fins pédagogiques

Le non-respect de ces règles rend un élève passible d'une mesure disciplinaire, notamment, mais sans s'y limiter, celle visant à la confiscation temporaire de l'appareil utilisé ou la désactivation temporaire du compte informatique.

### 6.1.1 Révocation de compte et droit d'usage

- Le Collège se réserve le droit de révoquer temporairement ou en permanence l'accès à un compte ou service si les règles d'usages qui régissent ses systèmes ne sont pas respectées.
- Le droit y d'utiliser la tablette ou d'apporter un équipement informatique personnel (BYOD) pourrait être suspendu ou révoqué s'il y a manquement à respecter ;
  - la présente politique ;
  - la charte pour une utilisation responsable de la Tablette (iPad) ;

## 6.2 CONTRÔLE

L'usage des systèmes informatiques du Collège est sujet à des activités de contrôle et de vérification. Tout manquement au suivi des règles de la présente politique ou incident de sécurité informatique résultant d'agissements volontaires et/ou malicieux d'un utilisateur sera assujéti aux punitions et sanctions prévues dans le «Règlement intérieur du Collège» qui s'applique à l'utilisateur.

## 6.3 NÉTIQUETTE

La n tiquette, code de conduite recommand  sur Internet, doit  tre respect e en tout temps :

- Nul ne peut utiliser les m dias num riques pour v hiculer des messages ou des propos injurieux, haineux, racistes ou discriminatoires. Le harc lement sous toutes ses formes ainsi que des atteintes   la r putation et   la vie priv e d'une personne est interdit.
- Nul ne peut divulguer des informations personnelles d'autres  l ves ou d'autres personnes li es de pr s ou de loin au Coll ge sans l'autorisation de la ou les personnes concern es.
- Il est interdit de cr er des chaines de messages et de transmettre des documents de fa on anonyme.

## 7 RESPECT DES DROITS D'AUTEUR ET DE LA PROPRI T  INTELLECTUELLE

- Afin de respecter les principes de droits d'auteur et de propri t  intellectuelle, l'utilisateur citera toujours pr cis ment les sources d'information (contenu de textes, r f rences, photos...) utilis es dans ses propres travaux ; le plagiat  tant formellement interdit, il sera sanctionn .
- Toute utilisation int grale ou partielle de l'image corporative du Coll ge (logo, armoiries, images) est interdite   moins d' tre incluse dans un projet p dagogique encadr .
- Il est interdit de photographier, filmer ou enregistrer d'autres  l ves ou des membres du personnel pour toute utilisation que ce soit sans l'autorisation de la ou des personnes concern es ou une autorisation sp ciale d livr e dans le cadre d'un projet d'ordre p dagogique.
- Le non-respect de ces r gles rend un  l ve passible d'une sanction, ind pendamment des  ventuelles poursuites judiciaires que serait amen e   engager la victime.

## 8 MODIFICATION DES INSTALLATIONS INFORMATIQUES

### 8.1 MODIFICATION AUX APPAREILS OU INSTALLATIONS

Aucun utilisateur ne doit modifier, d truire des donn es, des logiciels ou de la documentation contenue dans les syst mes mis en place par le Coll ge.

#### 8.1.1 Moyen de contournements

- Il est interdit de tenter de contourner de quelque fa on les syst mes de s curit  et m canismes de protection mis en place par le Coll ge. Tout recours a un moyen de contournement, stratag me ou astuces, tel que le



pirage sur un cellulaire, le branchement à un objet connecté, ou autres procédés, visant à lever les dispositifs de sécurité est strictement interdit.

- Aucune modification ne doit être faite sur le matériel informatique. Aucun téléchargement, installation de logiciel gratuit ou payant, changement de fond d'écran ou d'écran de veille ne doit être opéré sans l'autorisation de la direction des technologies de l'information et des communications du Collège.

#### 8.1.2 Modifications aux installations ou appareils

- Aucune copie ou installation de logiciels ne peut être effectuée par un utilisateur sans l'autorisation de la direction des technologies de l'information et des communications du Collège.
- Toute modification des installations informatiques du Collège est faite uniquement par la direction des technologies de l'information et des communications du Collège.

#### 8.1.3 Branchement d'appareils personnel

- En aucun cas un élève n'est autorisé à brancher physiquement son appareil à une prise réseau.

#### 8.1.4 Virus

- Si un utilisateur détecte un virus, il doit en avertir immédiatement des technologies de l'information et des communications du Collège.
- Toute introduction volontaire de virus et tout acte délibéré de piratage sont interdits et seront sanctionnés
- Le Collège ne peut être tenu responsable de la propagation d'un virus.

## 8.2 RÉSEAUX SOCIAUX

### 8.2.1 Les réseaux sociaux externes

Les réseaux sociaux font partie intégrante du paysage des technologies de l'information et des communications. Pour les étudiants, l'accès aux réseaux sociaux tels que: Facebook, Snapchat, Tweeter, Instagram, Pinterest, TikTok et autres sont interdits sur les équipements mis à disposition par le Collège. L'accès à YouTube est contrôlé pour en filtrer les contenus non souhaitables.

### 8.2.2 Réseaux sociaux internes de la suite Microsoft

L'utilisateur est responsable en tout temps du contenu qu'il publie et de l'usage qu'il fait de ses communications. Lorsque les activités du Collège sont concernées, il se doit de respecter en tout temps les règles régissant la vie de la communauté du Collège, et notamment le règlement intérieur et la charte pour un usage responsable de la tablette.

### 8.2.3 La qualité des échanges

Les conversations doivent être marquées par l'authenticité, la transparence, le respect, l'intégrité et la véracité.

### 8.2.4 Le respect de la Nétiquette

Un langage approprié et non offensant doit être utilisé : ne pas porter atteinte à un individu, un groupe ou une organisation. Aucune forme de discrimination n'est tolérée.

### 8.2.5 Le respect de la vie privée

Aucune information de nature confidentielle ou privée concernant le Collège, ses employés, ses élèves et ses partenaires ne peut être diffusée sans le consentement de la personne concernée. Il est nécessaire d'utiliser son jugement en tout temps en ce qui concerne l'information pouvant être sensible.

### 8.2.6 Le respect d'autrui

Toute situation de harcèlement ou d'intimidation est interdite et pourra conduire à des punitions voire à des sanctions, conformément au règlement intérieur du Collège, sans préjuger et indépendamment des poursuites judiciaires éventuellement engagées par la victime ou ses représentants.

### 8.3 CYBERINTIMIDATION

La « cyberintimidation », c'est le fait de harceler une personne ou de tenir à son endroit des propos menaçants, haineux, injurieux ou dégradants, qu'ils soient illustrés ou écrits. Elle concerne également le fait de harceler une personne. Les moyens employés sont nombreux : le courriel, le clavardage (chat room), les groupes de discussion, les sites web, les messageries instantanées (*Source ; Service de la Police de la Ville de Montréal*)

Tout acte de cyberintimidation sera pris très au sérieux par les directions concernées.

### 8.4 VIOLENCE, INTIMIDATION OU HARCELEMENT

Le Collège Stanislas s'engage à offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire à tous les élèves qui le fréquentent afin qu'ils puissent y développer leur plein potentiel, à l'abri de toute forme de violence et d'intimidation. Pour maintenir cet engagement, le collège se dote d'un plan qui vise à prévenir et à combattre la violence et l'intimidation, et à garantir à ses élèves le droit à la protection, à la sécurité et au respect de leur intégrité physique, morale et psychologique.

Ce plan de prévention s'inscrit dans le cadre du projet de loi 56 qui vise à prévenir et à combattre la violence et l'intimidation à l'école.

Comment signaler un cas d'intimidation ou de harcèlement ?

Pour Montréal :

- par téléphone au 514-273-9521 # 2911
- par courriel : [violence.intimidation@stanislas.qc.ca](mailto:violence.intimidation@stanislas.qc.ca)

Pour Québec :

- par téléphone au 418-527-9998, demander Ian Pelletier
- par courriel : [Ian.PELLETIER@stanislas.qc.ca](mailto:Ian.PELLETIER@stanislas.qc.ca)